

MAÇON

(avec module Bâti Ancien)

Du 24-04-2017 au 12-01-2018

Entrée possible sur un parcours renforcé (remise à niveau) au 20-03-2017

INFORMATION COLLECTIVE LE MARDI 21 FEVRIER 2017 A 8H30

CENTRE AFPA de BLOIS – 1-5 Rue de l'Erigny 41000 BLOIS

LA FORMATION



Module 1. Bâtir des ouvrages en maçonnerie :

construction de maçonneries courantes hourdées au mortier et des maçonneries courantes à joints minces (mise en œuvre de matériaux isolants tels que la brique, le béton cellulaire...) - réalisation des opérations de montage et de démontage d'un échafaudage de pied - création des ouvertures dans des murs existants et déconstruction de parties d'ouvrage **(6 semaines)**.

Module 2. Réaliser des enduits et des ouvrages de finition : réalisation des ouvrages de finition (seuils, appuis) - mise en place des éléments préfabriqués industriellement (appui, chapeau, linteau) - réalisation des enduits hydrauliques traditionnels et monocouches **(4 semaines)**.

Module 3. Réaliser des ouvrages en béton armé coffrés en traditionnel : coffrage en traditionnel bois et en éléments manportables - mise en place des armatures d'un ouvrage en béton armé - coulage du béton d'un ouvrage en béton armé coffré en traditionnel **(6 semaines)**.

Module 4. Réaliser des dallages et des planchers type dalle pleine ou poutrelles et hourdis : pose d'un plancher, poutrelles et hourdis - coffrage des dalles pleines au moyen de systèmes coffrants et mise en place les armatures de dallages et planchers - mise en œuvre du béton de dallage et planchers et réalisation des aspects de surface - pose des canalisations sous des dallages **(5 semaines)**.

Période en entreprise (3 semaines).

Les aspects liés au développement durable sont traités tout au long de la formation : optimiser les matériaux pour limiter les déchets, assurer le tri sélectif et la traçabilité des déchets pour favoriser leur traitement spécifique par une entreprise spécialisée (amiante, plomb) ou leur recyclage, préserver la performance énergétique des bâtiments (mise en œuvre de rupteurs de ponts thermiques) réaliser des aménagements pour les personnes à mobilité réduite, utiliser les équipements de protection individuelle et collective.

Session de validation (1 semaine).

Pour inscription, merci de vous rapprocher de votre conseiller référent et de contacter le centre AFPA au 02.54.90.29.72 , par mail Claudette.brille@afpa.fr ; Agnes.juel@afpa.fr

+ de 850
formations
partout en
France



Afpa

www.afpa.fr